
/ Consultation publique : Structuration du pôle territorial *Cannes on Air*

Dans le cadre de son engagement à renforcer le développement économique et culturel de son territoire, la Ville de Cannes, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), lance une **consultation publique** pour structurer son pôle territorial dédié à l'audiovisuel et aux métiers de l'écriture. Cette structuration consiste notamment à créer un **consortium** rassemblant des opérateurs des Industries Culturelles et Créatives (ICC) pour stimuler l'innovation, la création et la collaboration territoriale. Ce document précise les objectifs, les modalités de participation et les critères de sélection.

Ouverture des candidatures : Lundi 26 mai à 08h00

Clôture des candidatures : Dimanche 29 juin à 18h00

1. Contexte et objectifs.....	2
2. Objet de la consultation publique.....	3
3. Description des besoins.....	4
4. Critères d'éligibilité.....	4
5. Retrait du dossier et modalités de soumission.....	5
6. La composition du dossier de candidature.....	6
7. Modalités d'attribution et critères de sélection des candidatures.....	7
8. Calendrier indicatif.....	7

1. Contexte et objectifs

Présentation de la consultation publique

La Ville de Cannes accueille depuis de nombreuses années les professionnels de réputation mondiale dans les secteurs des Industries Culturelles et Créatives (ICC) au sein de manifestations telles que le Cannes Lions, le MIPCOM, Canneseries ainsi que le Festival de Cannes, plus grand évènement culturel au monde.

Depuis une dizaine d'années, elle déploie une véritable stratégie autour de cette filière à travers le programme *Cannes on Air*, depuis l'écriture d'une œuvre ou d'un projet créatif jusqu'à sa diffusion, en passant par la formation.

Forte des manifestations précitées et des partenariats développés depuis de nombreuses années avec les acteurs emblématiques du secteur des ICC qui auront vocation à piloter le futur consortium, la Ville de Cannes, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), lance la structuration du Consortium *Cannes on Air*. Grâce à un accord de consortium, cette initiative permettra de renforcer et de structurer un pôle territorial créatif autour de l'audiovisuel (au sens large du terme, c'est à dire incluant le cinéma) et des métiers de l'écriture à Cannes.

L'objectif est d'établir une **structure légère** et des outils opérationnels permettant d'atteindre une maturité et une envergure avérées pour le pôle territorial créatif *Cannes on Air*. Cette démarche vise à soutenir la croissance et la notoriété de Cannes en tant qu'épicentre de la création audiovisuelle.

2. Objet de la consultation publique

Cette consultation publique a pour objectif de sélectionner et de mobiliser des acteurs des Industries Culturelles et Créatives (ICC) afin de rejoindre le Consortium *Cannes on Air*. Ce dernier vise à structurer un pôle territorial créatif dédié à l'audiovisuel et aux métiers de l'écriture sur le territoire de Cannes. L'ambition est de soutenir le développement de ce secteur stratégique, d'accroître sa notoriété et de positionner Cannes comme un pôle de référence national et international pour la création audiovisuelle et les métiers de l'écriture. Le Consortium repose sur une dynamique partenariale innovante où les acteurs privés sont le moteur principal. Pour atteindre ces objectifs, le pôle territorial entend :

- **Mettre en place** un modèle relationnel innovant ;
- **Consolider** les structures et projets existants afin de renforcer leur impact ;
- **Stimuler** la mise en réseau des acteurs locaux et développer des synergies ;
- **Créer** un environnement propice aux échanges entre les différentes parties prenantes, favorisant complémentarité et solidarité ;
- **Promouvoir** la mutualisation des ressources humaines, financières et matérielles ;
- **Encourager** l'émergence de nouvelles initiatives et de projets créatifs ;
- **Décloisonner** les activités, faciliter la communication transversale, et toucher l'ensemble de la communauté territoriale via des actions d'animation locale ;
- **Favoriser** le partage d'expertise au sein du Consortium, afin d'apporter des solutions aux acteurs moins expérimentés et d'améliorer les pratiques professionnelles.

Pourquoi rejoindre le Consortium *Cannes on Air* ?

- **Visibilité** : profitez d'une visibilité accrue dans le secteur des ICC grâce à des collaborations stratégiques avec des acteurs locaux, nationaux et internationaux ;
- **Accès facilité à un réseau professionnel de talents créatifs** : bénéficiez d'un accès privilégié à des réseaux professionnels et à des partenariats uniques, favorisez l'émergence de projets innovants, dont votre structure pourra pleinement bénéficier.
- **Mutualisation des ressources** : accédez à des opportunités de mutualisation (humaines, matérielles) pour maximiser votre impact ;
- **Impact territorial** : jouez un rôle actif dans une démarche structurante qui soutient l'attractivité et la compétitivité du territoire.

3. Description des besoins

La Ville de Cannes et la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins recherchent des partenaires souhaitant participer à la constitution de ce Consortium.

Il est attendu des futurs membres qu'ils :

- **Apportent** une expertise dans le domaine des Industries Culturelles et Créatives (ICC), particulièrement dans les secteurs de l'audiovisuel et de l'écriture ;
- **Développent** des synergies avec les autres membres du Consortium pour renforcer la compétitivité et la visibilité de Cannes on Air ;
- **Contribuent** à la définition et à l'implémentation d'actions locales pour soutenir la croissance du pôle Cannes On Air ;
- **S'engagent** dans des projets de longue durée et participent activement à la vie du Consortium.

4. Critères d'éligibilité

Être un acteur des ICC : entreprises, associations, institutions, producteurs, créateurs, etc.

ET

Avoir des références ou des projets en cours ou déjà réalisés sur le périmètre cannois.

OU

Démontrer une intention de développer des projets sur le territoire cannois.

5. Retrait du dossier et modalités de soumission

Le retrait du dossier

La Ville de Cannes met à disposition gratuitement le dossier de candidature par voie électronique, à l'adresse suivante :

<https://demarches-vosdemarches.cannes.com/espace-pro/demande-d-integration-au-consortium-cannes-on-air/>

Lors du dépôt du dossier, le candidat peut renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, ainsi que l'identité de la personne désignée pour le Consortium Cannes on Air. Il lui est également demandé de fournir une adresse de courriel électronique garantissant la fiabilité des échanges, notamment pour la transmission d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Le candidat qui ne bénéficierait pas de toutes les informations complémentaires diffusées via la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, ne pourra porter aucune réclamation s'il a téléchargé le dossier sans s'être identifié, ou bien en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

Les modalités de soumission

La proposition transmise doit faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

La proposition électronique doit être déposée sur la plateforme <https://demarches-vosdemarches.cannes.com/espace-pro/demande-d-integration-au-consortium-cannes-on-air/>

Le candidat est informé que la Ville de Cannes pourra décider de rematérialiser le contenu de son pli après attribution.

Le dossier parvenu ou déposé après la date limite ne sera pas recevable.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire lié au formulaire en ligne, il est demandé au candidat de faire parvenir 7 jours ouvrés avant la date limite de remise du dossier de candidature, une demande à l'adresse suivante : candidature-cannesonair@ville-cannes.fr

La Ville de Cannes se réserve la possibilité d'envoyer des modifications de détail sur le dossier de la consultation publique, au plus tard 7 jours ouvrés avant la date limite de remise du dossier de candidature.

Le candidat devra alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, alors la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6. La composition du dossier de candidature

Le candidat doit soumettre un dossier complet,

Première partie :

- Un document permettant d'identifier la structure candidate, notamment un exemplaire des statuts et ses modalités de gouvernance.
- Une déclaration sur l'honneur certifiant que la structure n'a pas fait ou ne fait pas l'objet d'une procédure judiciaire.
- Une déclaration sur l'honneur selon laquelle le candidat est à jour des déclarations fiscales et sociales des salariés et a souscrit une assurance professionnelle.

Deuxième partie :

- Une présentation de l'entreprise ou de l'organisme.

ET

- Une description des projets passés ou en cours dans le domaine des ICC sur le territoire cannois.

OU

- Une lettre d'intention décrivant les projets envisagés sur le territoire cannois.

7. Modalités d'attribution et critères de sélection des candidatures

Une commission technique composée des services de la Ville de Cannes et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) étudiera les candidatures et sollicitera si besoin leurs porteurs pour une présentation plus fine. En effet, la Ville de Cannes et la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) se réservent le droit de demander des précisions complémentaires sur la teneur des candidatures.

Tout candidat souhaitant connaître les motifs du rejet de sa candidature pourra en faire la demande dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la notification de rejet.

8. Calendrier indicatif

Lundi 26 mai 2025 – Lancement de la consultation publique :

Publication et ouverture des candidatures. Les participants peuvent télécharger le dossier de candidature et poser des questions éventuelles.

Lundi 26 mai 08h00 au dimanche 29 juin 2025 18h00 – Réception des candidatures :

Période d'envoi des candidatures complètes via la plateforme de dépôt.

Lundi 30 juin au vendredi 4 juillet 2025 – Analyse et sélection des candidats :

La commission technique se réunira durant cette période.

Courant juillet 2025 – Communication des résultats aux candidats :

Le candidat sera informé de la décision de la commission par un courrier dématérialisé, transmis via la plateforme de candidature.